



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

Yaoundé, le 16 juillet 2020

CIRCULAIRE N° 0814 /FCF/SG/DAF/DC/SCN/2020

A l'attention de :

- **Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs des championnats professionnels.**

Objet : Reversement des frais des licences, affiliations et autres recettes de la saison sportive 2020/2021.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion des championnats Professionnels, les recettes relatives à l'affiliation des clubs et au paiement des frais de licences des joueurs, dirigeants, entraîneurs, ainsi que les amendes et pénalités doivent impérativement être réservées dans le compte :

AFRILAND FIRST BANK

- N° de compte : **10005-00001-05480441003 - 63**
- Intitulé : **FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL.**

A- Droits d'engagement aux compétitions

Les droits d'engagement aux compétitions sont prévus conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la FECAFOOT. Les compétitions concernées sont : le Championnat et la Coupe du Cameroun.

1. Clubs du Championnat Elite One:

- | | |
|------------------------|--------------|
| a. Frais d'engagement | 500.000 FCFA |
| b. Coupe du Cameroun : | 75.000 FCFA |

2. Clubs du Championnat Elite two

- | | |
|------------------------|--------------|
| a. Frais d'engagement | 250.000 FCFA |
| b. Coupe du Cameroun : | 50.000 FCFA |

B- Droits d'assurances et de licences

Les droits d'assurances et de licences des joueurs sont prévus conformément aux dispositions des règlements généraux de la FECAFOOT. Leur montant est fixé ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|--------------|
| - licence d'un joueur du Championnat Elite One : | 20. 000 FCFA |
| - licence d'un joueur du Championnat Elite Two | 15. 000 FCFA |

a) Les dirigeants

Les droits de licences des dirigeants sont prévus conformément aux dispositions des règlements généraux de la FECAFOOT. Leur montant est fixé ainsi qu'il suit :

- licence de dirigeant du Championnat Elite One: 25.000 FCFA
- licence de dirigeant du Championnat Elite Two : 20.000 FCFA

b) Les entraîneurs

Les droits de licences des entraîneurs sont prévus conformément aux dispositions des règlements généraux. Leur montant est fixé ainsi qu'il suit :

- licence d'entraîneur du Championnat Elite One : 20.000 FCFA
- licence d'entraîneur des Championnats Elite Two : 15.000 FCFA

c) droits de libération des joueurs

- Joueur du Championnat Elite One : 75.000 FCFA
- Joueur du championnat Elite Two : 50.000 FCFA

La délivrance des duplicata de licences est soumise au paiement d'un droit équivalent de moitié à celui de la délivrance de la licence.

Nous attachons du prix au respect scrupuleux des prescriptions ci-dessus.

Veillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de notre parfaite considération.



LE SECRÉTAIRE GENERAL

Benjamin Didier BANLOCK